

Lightyear Europe AS

Divulcation des risques

Version 2.1

Cela s'applique à partir du 11/07/2023.

1. Contexte

Lightyear Europe AS est une société à responsabilité limitée constituée en Estonie (numéro d'immatriculation 16235024) ayant son siège social à Tallinn, Niine tn 1, Estonie (« **nous** », « **notre** », « **nos** » ou « **Lightyear** ») et est agréée et réglementée par l'Autorité de surveillance financière estonienne (« **EFSA** ») en tant qu'entreprise d'investissement.

Sauf indication contraire, toutes les définitions sont tirées des Conditions de service de Lightyear Europe AS, qui sont disponibles sur l'Application Lightyear et sur notre site Internet ici : <https://golightyear.com/eu/documents>.

Lightyear fournit des services d'investissement à ses clients (les « **Clients** », « **vous** » ou « **votre** ») en exécutant des Ordres ou en transmettant des Ordres à un Courtier tiers pour exécution (ou transmission ultérieure pour exécution).

2. Objectif

Nous avons fourni aux Clients et aux Clients potentiels une description générale de la nature et des risques des Instruments.

Il est très important que vous compreniez les risques pertinents avant d'investir dans des Instruments et de passer des Ordres via l'Application Lightyear. Vous devez vous abstenir de passer de tels Ordres à moins de comprendre pleinement tous ces risques et d'avoir déterminé de manière indépendante qu'une Transaction est appropriée pour vous. Il se peut que vous souhaitiez demander conseil à des conseillers professionnels indépendants en matière de comptabilité, de finances, d'investissement, de droit, de réglementation, de fiscalité et/ou autres avant de passer un Ordre.

Cette divulgation des risques n'a pas pour but de divulguer tous les risques ou autres considérations relatifs à votre Ordre. Elle contient plutôt une description générale de la nature et des risques typiques des Instruments que vous trouvez en passant un Ordre via l'Application Lightyear, mais elle n'est en aucun cas exhaustive.

Ce qui suit ci-dessous résume les principaux risques généraux liés aux Instruments. Des informations plus détaillées sur les risques liés à chaque Instrument spécifique peuvent être trouvées dans toute documentation associée au produit, comme les prospectus, les fiches

de conditions, les circulaires ou mémorandums d'offre, les brochures, la documentation et les conditions relatives aux instruments, ainsi que les documents et guides d'informations clés.

Il est important que vous lisiez intégralement tous les documents pertinents fournis par Lightyear afin de comprendre le fonctionnement de l'instrument financier concerné et le profil de risque complet de la transaction et, par conséquent, que vous soyez en mesure de décider si vous êtes prêt ou non à accepter les risques et les conséquences possibles d'un investissement dans l'Instrument avant de procéder à votre investissement.

Vous devez être conscient que toute négociation d'instruments financiers comporte un élément de risque. La valeur de vos investissements peut varier à la baisse comme à la hausse, de sorte que vous pourriez récupérer moins que ce que vous avez investi ou, dans certains cas, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement. Les performances passées ne sont pas non plus une indication de la performance future d'un Instrument.

Avant d'acheter ou de vendre des Instruments, vous devez vous assurer que vous disposez de ressources financières suffisantes et de la capacité de supporter les pertes qui peuvent en résulter. Vous ne devez pas compter sur la possibilité de générer des bénéfices à quelque fin que ce soit (comme le remboursement de dettes) et ne devez pas conclure d'accords d'emprunt pour financer vos achats d'Instruments via l'Application Lightyear.

3. Aucun conseil

Nous fournissons un service sans conseil de transmission d'ordres et d'exécution en actions et autres Instruments. Cela signifie que nous allons (sous réserve de nos Conditions de service de Lightyear Europe AS) exécuter vos Ordres sans enquêter ni conseiller sur l'adéquation ou non de l'investissement ou de vos Ordres.

Étant donné que nous ne fournissons ni n'offrons aucun conseil en matière d'investissement ou autre, y compris des conseils sur l'adéquation d'un investissement ou d'une stratégie d'investissement particuliers, vous ne bénéficiez pas de la protection des règles pertinentes sur l'évaluation de l'adéquation.

Nous pouvons de temps à autre publier des informations générales ou spécifiques ou des commentaires sur l'Application Lightyear, notre site Internet, dans la presse générale, par le biais de communications avec vous, ou autrement. Vous acceptez que ces informations ne soient pas, et ne doivent pas être interprétées comme, des conseils, et toute décision de passer des Ordres est prise uniquement par vous.

Lorsque vous placez un Ordre auprès de nous via l'Application Lightyear, nous supposons que vous avez pris en compte les risques associés à un Instrument particulier et que vous le jugez adapté ou approprié à votre situation ou à vos besoins individuels. Nous supposons également que vous avez pris conseil auprès d'un professionnel indépendant si nécessaire.

Vous acceptez qu'en utilisant l'Application Lightyear, vous êtes responsable de vos propres décisions d'investissement et que vous possédez suffisamment de connaissances et

d'expérience pour prendre ces décisions, comprendre les risques associés aux investissements et avoir pris des conseils professionnels, le cas échéant, pour prendre ces décisions.

Vous convenez que ni Lightyear, ni son personnel n'auront de responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de toute perte découlant de l'investissement que vous effectuez par l'intermédiaire de l'Application Lightyear.

4. Risques généraux liés aux investissements

Risque lié à l'investissement dans des actions

Les Instruments d'actionariat représentent la propriété d'une société. Vous pouvez bénéficier des droits associés au fait d'être actionnaire d'une société. La valeur d'une action pourrait s'apprécier, les actionnaires pourraient recevoir des dividendes ou des charges à payer similaires, etc., bien que rien de tout cela ne soit garanti. Les actions d'une société peuvent également diminuer en valeur ou devenir sans valeur en cas d'insolvabilité. Les actionnaires sont généralement les derniers à recevoir des paiements en cas d'insolvabilité, si tant est qu'ils en reçoivent. Il est donc important de comprendre qu'en investissant dans les actions d'une société, vous êtes soumis à un risque concentré lié à cette société.

Risques liés à l'investissement dans des actions fractionnées

Les actions fractionnées constituent une fraction d'une action unique d'une société. Cela signifie que les actions fractionnées sont soumises aux mêmes risques que les actions. En outre, certains droits de propriété concernant les fractions d'actions peuvent être soumis à un risque d'arrondi (voir ci-dessous pour plus de détails sur le risque d'arrondi). Les fractions d'actions représentent des créances sur le dépositaire qui a entrepris le fractionnement des fractions d'actions. En tant que telles, les fractions d'actions ne sont généralement pas transférables et, pour réaliser la valeur qu'elles représentent, vous êtes obligé de les vendre par le biais de l'application Lightyear.

Risque d'investissement dans des fonds indiciels cotés

Les Produits indiciels cotés (« ETP »), tels que les Fonds indiciels cotés (« ETF ») ou les Matières premières négociées en bourse (« ETC »), détiennent généralement un ensemble diversifié d'actifs (mais pas toujours), tels que des actions, des obligations ou des matières premières. En général, ils suivent la performance d'un indice de référence ou d'un indice financier et la valeur de l'ETP évolue en conséquence.

Les ETP sont soumis aux mêmes risques que les actifs sous-jacents et peuvent donc être soumis au risque de marché ainsi qu'à d'autres risques décrits ci-dessous. Par exemple, si un ETF est constitué d'actions de sociétés qui exercent toutes leurs activités dans le même

secteur, il présente des risques similaires à ceux de ce secteur. Une contraction économique dans le secteur mentionné peut donc entraîner une forte baisse de la capitalisation boursière et de la valeur de l'ETF. De la même façon, les ETC basés sur des métaux précieux sont affectés par les risques liés à ces métaux précieux.

Les ETP tentent de suivre un indice de référence mais, en raison d'un certain nombre de facteurs (tels que les frais, les coûts de transaction ou l'erreur d'échantillonnage), ils s'écartent généralement dans une certaine mesure de cet indice. Lorsque vous investissez dans des ETP, rien ne garantit que vous recevrez la performance de cet indice de référence.

Risque d'investissement dans les certificats représentatifs de titres

Les Instruments de Certificats représentatifs de titres vous permettent de détenir des actions dans une société publique étrangère. En détenant un certificat représentatif de titres, vous ne détenez pas une action d'une société, mais un certificat émis par une institution financière locale qui, par l'intermédiaire d'un dépositaire étranger, détient les actions. Ces certificats représentatifs de titres sont soumis aux mêmes risques que les actions, mais peuvent comporter des risques politiques et juridiques/réglementaires accrus, sous réserve de l'environnement juridique et politique de la société étrangère.

Risque lié à l'investissement dans des OPCVM monétaires

Les OPCVM monétaires (« MMF ») vous permettent d'investir de l'argent dans des liquidités ou des équivalents de trésorerie, tels que des prêts à court terme à différents gouvernements qui paient un taux d'intérêt fixe. La durée de ces prêts ne dépasse généralement pas six mois mais, dans certaines circonstances, elle peut aller jusqu'à un an. Les OPCVM monétaires sont généralement soumis au risque de taux d'intérêt (les fluctuations des taux d'intérêt affectent les instruments dans lesquels l'OPCVM monétaire investit et, par conséquent, la valeur des parts de l'OPCVM monétaire), au risque de contrepartie (l'insolvabilité de toute institution fournissant des services tels que la garde d'actifs ou autres peut exposer l'OPCVM monétaire à une perte financière) et au risque de crédit (l'émetteur des actifs détenus par l'OPCVM peut ne pas payer les revenus ou rembourser le capital à l'OPCVM monétaire à l'échéance).

5. Facteurs de risque

Les facteurs de risque suivants doivent être pris en compte avant de passer un Ordre :

Risque d'insolvabilité

Lorsque vous avez investi dans un Instrument émis ou lié à une certaine entité, l'insolvabilité de cette entité vous exposera probablement à des pertes financières.

Les Instruments tels que les actions ordinaires d'un émetteur se classent généralement au dernier rang de toutes les obligations de crédit dues par cet émetteur. Par conséquent,

vous risquez de perdre la totalité de votre investissement initial si l'émetteur devient insolvable.

Lorsque le Courtier tiers, le Partenaire tiers et/ou le Dépositaire entame une procédure d'insolvabilité, cela peut entraîner la liquidation de vos Positions sans votre consentement ou leur transfert à un autre courtier ou dépositaire. Dans ce cas, nous vous fournirons des informations relatives au traitement de vos Positions, mais il existe un risque que vous perdiez de la valeur de vos investissements.

Risque politique

La stabilité politique ou économique du pays d'enregistrement ou d'établissement d'un émetteur d'un Instrument peut avoir une incidence sur cet Instrument, y compris sa valeur, les droits juridiques associés ou d'autres biens. Par exemple, des changements soudains et/ou radicaux dans l'environnement législatif ou économique, une crise sociale ou politique sont considérés comme des risques politiques. La matérialisation des risques politiques peut vous faire perdre partiellement ou en totalité les investissements réalisés dans des Instruments affectés par ces risques.

Risque de marché

La valeur d'un Instrument particulier peut fluctuer en fonction de l'évolution du marché sur lequel l'Instrument est situé. Les événements de marché, la perception des investisseurs et la capacité à négocier l'Instrument concerné peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le prix de l'investissement. Par exemple, les titres cotés aux États-Unis peuvent être soumis aux tendances du marché situé aux États-Unis et peuvent donc vous être inconnus ou imprévus.

En période de volatilité du marché, le prix d'un Instrument peut changer de manière significative et inattendue et il peut devenir plus difficile d'acheter ou de vendre et/ou vous pouvez voir le prix d'un Instrument augmenter ou diminuer lorsqu'il est exécuté par rapport au prix coté au moment où un Ordre a été passé.

Vous êtes seul responsable du suivi de la valeur de vos Positions et devez consulter régulièrement l'Application Lightyear pour surveiller vos Positions.

Risque de liquidité

La liquidité d'un Instrument est directement affectée par l'offre et la demande de cet Instrument et aussi indirectement par d'autres facteurs, y compris les perturbations du marché (par exemple une perturbation de la bourse concernée) ou des problèmes d'infrastructure, tels qu'un manque de sophistication ou une perturbation du processus de règlement des opérations sur titres. Dans certaines conditions de marché, il peut être difficile ou impossible de liquider une Position. Cela peut se produire, par exemple, lors de mouvements de prix rapides, si le prix augmente ou diminue dans une mesure telle que, selon les règles de la bourse concernée, la négociation est suspendue ou restreinte.

Dans des circonstances normales, les fractions d'actions devraient avoir la même liquidité que celle de l'action entière associée. Toutefois, en période de tension sur le marché, cela

peut ne pas être le cas et les fractions d'actions peuvent être moins liquides que l'action entière correspondante.

Si vous décidez de fermer votre Compte :

- toutes les Positions seront vendues, ce qui peut entraîner la facturation de commissions ; et
- vous ne pouvez pas transférer de Positions à un autre courtier (en ce qui concerne à la fois les fractions d'actions et les actions « complètes »), sauf si le Courtier tiers, le Partenaire tiers et/ou le Dépositaire est devenu insolvable et qu'un tel transfert est autorisé dans la procédure d'insolvabilité.

Risque d'inflation

L'inflation est une mesure du taux d'augmentation des biens et des services dans une économie. Les augmentations de l'inflation sont typiques de la plupart des marchés, mais le taux d'augmentation peut avoir des effets néfastes sur votre investissement. Les taux d'inflation peuvent s'accélérer en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que les changements dans les coûts de production, la disponibilité des matières premières et le prix moyen des salaires des employés. Une hausse du taux d'inflation peut réduire la valeur réelle d'un investissement au fil du temps. Le taux de rendement d'un Instrument particulier peut devenir inférieur au taux d'inflation, entraînant des pertes que vous n'auriez pas subies si vous aviez investi dans un autre Instrument dont la valeur suivait le taux d'inflation.

Risque lié aux droits de l'Instrument

Certains Instruments peuvent donner au porteur le droit, par exemple, de voter à une assemblée générale annuelle ou de recevoir un paiement de dividende de l'émetteur. Ces droits peuvent faire l'objet de modifications et vous ne devez pas supposer que vous serez en mesure de les exercer. Le versement d'un dividende est soumis à certaines conditions, telles que la disponibilité de bénéfices distribuables par l'émetteur, et ne peut donc être garanti.

Conservation des titres/Risque de dépositaire

Nous entreprenons un processus de diligence raisonnable lors de la sélection des parties qui fourniront des services de garde, d'enregistrement et/ou de règlement des Instruments à nos Clients. Néanmoins, l'efficacité de la séparation des Instruments des Clients conservés sur des comptes omnibus ou des comptes de mandataire chez le Dépositaire des Instruments et autres actifs du Dépositaire peut, en raison de lacunes dans la réglementation juridique et/ou de l'absence d'une pratique judiciaire correspondante, ne pas être pleinement assurée dans certains États ou régions en cas de faillite éventuelle du Dépositaire. Compte tenu de ce qui précède, il existe un risque qu'en cas de faillite du Dépositaire, le Client subisse des pertes en raison de la perte ou de la rétention des Instruments conservés sur les comptes omnibus ou de mandataire ouverts chez le Dépositaire concerné.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels, tels que les pannes ou dysfonctionnements des systèmes et contrôles essentiels, y compris les systèmes informatiques, peuvent avoir un impact sur tous les produits financiers. Le risque commercial, en particulier le risque que l'entreprise soit gérée de manière incompétente ou médiocre, pourrait également avoir un impact sur les investisseurs dans une telle entreprise. Les changements de personnel et d'organisation peuvent avoir une incidence considérable sur ces risques et, en général, le risque opérationnel peut ne pas être apparent de l'extérieur de l'organisation. De tels risques opérationnels peuvent se concrétiser tant pour Lightyear que pour les partenaires commerciaux de Lightyear.

Risque de change

En ce qui concerne les opérations de change sur des titres libellés dans une devise étrangère, un mouvement des taux de change peut avoir un effet favorable ou défavorable sur le gain ou la perte lié à votre négociation de ces instruments.

Risques en matière de fraude

Bien que de nombreux marchés et juridictions imposent et maintiennent de solides régimes et contrôles anti-fraude, anti-corruption et anti-corruption, la fraude et la criminalité financière continuent d'exister sous de nombreuses formes nouvelles et innovantes. Des criminels sérieusement organisés et hautement sophistiqués peuvent usurper l'identité de contreparties financières ou de leurs produits, en promouvant l'investissement dans ce produit et en entraînant potentiellement la perte totale associée à un investissement. Dans les cas graves, le risque de fraude peut également entraîner une perte de données, personnelles ou non. Il n'est pas toujours possible de garantir que les pertes résultant d'une activité frauduleuse seront récupérables.

Risque lié aux tiers

En ce qui concerne certains Instruments, le règlement, la mise au point, le transfert ou la réalisation de cet Instrument peuvent dépendre d'une action, d'une exécution ou d'un consentement d'un tiers ou exiger une action, une exécution ou un consentement d'un tiers. Par exemple, les fiduciaires, les dépositaires, les agents, les chambres de compensation et les bourses peuvent avoir besoin de prendre des mesures pour qu'un investissement se règle ou pour que le droit de propriété légal change. À ce titre, vous restez soumis aux risques d'un manquement du tiers concerné à agir comme il se doit ou en temps voulu.

Risque juridique et réglementaire

Les Instruments peuvent être exposés à des actions, des changements ou des évolutions de la loi ou de la réglementation. Si un changement de loi affecte un Instrument ou la manière dont il est négocié ou détenu, des coûts supplémentaires peuvent être encourus ou, dans des circonstances extrêmes, l'Instrument peut être perdu. Des modifications juridiques pourraient même conduire à l'illégalité d'un Instrument précédemment légal et acceptable.

Les développements dans le domaine juridique et réglementaire au sein desquels les investisseurs et/ou les émetteurs opèrent peuvent entraîner une modification des droits, obligations, recours et procédures judiciaires (ou quasi judiciaires) dont disposent les investisseurs en relation avec un Instrument. Des règles contradictoires et des ambiguïtés peuvent entraîner un degré élevé d'incertitude quant à la situation juridique d'un investisseur dans le cadre d'un titre particulier et dans sa capacité à faire valoir les droits auxquels il peut prétendre en vertu du système juridique de cette juridiction.

Risque fiscal

Un changement de la législation fiscale visant à imposer une nouvelle taxe ou à modifier une taxe existante sur le transfert ou la détention d'un Instrument pourrait entraîner des coûts lors de la vente de l'Instrument et avoir un impact significatif sur la rentabilité de cet investissement. Dans certaines juridictions, le traitement fiscal d'Instruments, d'émetteurs ou d'investisseurs particuliers peut être très complexe et soumis à une volatilité et à des changements accrus. Par conséquent, il peut y avoir un degré élevé d'incertitude et d'imprévisibilité en ce qui concerne la situation fiscale d'un Instrument particulier, ou s'il est même possible ou faisable de récupérer un rendement fiscal sur un investissement auquel vous avez légalement droit.

Votre propre situation fiscale dépendra de votre statut fiscal personnel et des règles fiscales qui vous sont spécifiquement applicables. Vous êtes seul responsable de la détermination de l'impact fiscal de vos transactions et devez consulter un professionnel de la fiscalité si vous n'êtes pas sûr et/ou si vous avez des questions. Comme mentionné ci-dessus à l'article 3, nous ne fournissons aucun conseil fiscal.

Risque d'arrondi

Dans le cadre d'une opération sur titres, y compris, mais sans s'y limiter, les paiements de dividendes et d'intérêts, les divisions et les divisions inversées d'Instruments, etc., le montant des Instruments ou de l'argent qui vous sont fournis peut être arrondi à la baisse et donc réduit en raison des principes d'arrondi. Les détails sur les Instruments ou l'arrondi monétaire dépendent du nombre d'Instruments que vous détenez actuellement, des conditions énoncées dans les Opérations sur titres, des pratiques internationales et d'autres détails.

Risque de taux de change

En ce qui concerne les titres qui sont cotés ou négociés sur une bourse publique, la possibilité de négocier ces titres sera soumise aux termes, conditions, règles et procédures applicables à cette bourse ou à cette chambre de compensation.

Dans certaines circonstances, il peut être plus difficile d'acquérir ou de vendre un Instrument en raison de changements ou de décisions au niveau de la bourse. Par exemple, en cas de volatilité et de mouvements de prix rapides, la bourse concernée peut décider de bloquer, de restreindre ou de suspendre temporairement les transactions sur ce produit. Cela peut vous empêcher de liquider votre Position à un moment donné et à un prix donné, ou rendre difficile ou impossible l'acquisition d'un Instrument.

Risque de contrepartie et de crédit

Le risque de contrepartie ou de crédit survient si une partie liée à certains Instruments n'est pas en mesure de remplir ses obligations. Le risque de crédit peut par exemple survenir lorsqu'une partie qui a émis les actifs (comme les OPCVM monétaires) manque à ses obligations d'effectuer les paiements contractuels. Le risque de contrepartie peut par exemple survenir lorsqu'une partie à une transaction (telle qu'un émetteur ou un dépositaire de l'Instrument) devient insolvable et liquide ses positions dans un Instrument, entraînant une perte potentielle de capital.